
15. Durée de la formation linguistique de base

La durée de votre formation varie selon les niveaux à atteindre.

| Niveaux | Durée maximale autorisée |
|---------|---|
| “R” | jusqu'à 6 mois |
| “A” | jusqu'à 8 mois |
| “B” | jusqu'à 11 mois (cumulativement) sans qu'aucune des périodes de formation linguistique n'excède 10 mois |
| “C” | jusqu'à 15 mois (cumulativement) sans qu'aucune des périodes de formation linguistique n'excède 12 mois |

Voici les étapes qui seront suivies pour calculer la durée maximale de votre formation :

- a) l'identification du niveau le plus élevé du profil visé;
- b) la détermination de la « durée maximale autorisée » pour ce niveau (voir ci-dessus);
- c) de cette durée déterminée à l'étape b, on soustrait alors toute formation linguistique de base comptabilisable reçue depuis le 1^{er} janvier 1974.

Toute formation linguistique de base reçue pendant les heures de travail à compter du 1^{er} janvier 1974 sera comprise dans la période maximale de formation linguistique de 18 mois.

16. Échec en formation

Si, deux ans après avoir été avisé de la nécessité de satisfaire aux exigences linguistiques de votre groupe et niveau d'emploi, vous n'avez pas pu acquérir la compétence requise, les options suivantes pourront être envisagées par le Ministère :